

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU JEUDI 04 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 04 mai à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire.

Date de convocation : 27 avril 2023

PRESENTS : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Jean-Christophe BONHOURE, Yohan GARCIA, Alain GREIL, Christophe HOTIER, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Guillaume LESPINGAL, Didier NEBRED, Catherine THOMAS.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude DUMONT, Isabelle TICHON.

-----  
Ordre du jour :

- **Désignation du secrétaire de séance.**
- **Approbation du PV du CM du 11 avril 2023** et signature du procès-verbal par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.
- **Informations et Questions diverses :**
  - SEMOCTOM (évocations des démarches entreprises par le syndicat auprès des habitants),
  - Quai des Longitudes,
  - « Dordonha » (compte-rendu de l'évènement du 15/04 à Branne et Peu du Prat par ceux qui y ont assisté ),
  - « La pierre en voyage » (projet en préparation, sur 2 ans, manifestation extraction et transport de la pierre vers bordeaux par le port de Grézillac),
  - Avancement et déménagement décors association Théâtre.

-----  
Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de rajouter à l'ordre du jour la prise des délibérations suivantes :

- **Délibération** programme voirie FDAVC 2023.
- **Délibération** subventions investissement 2023 – Enseignement du premier degré.

**1) Désignation du secrétaire de séance.**

Mme Catherine LABAYE est élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**2) Approbation** du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents puis signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

### 3) **Délibération** programme voirie FDAVC 2023.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 11 avril 2023 concernant le vote du budget 2023, il a été décidé de réaliser l'opération d'équipement voirie N°10008 dans la section investissement.  
Cette opération d'investissement concerne la voie communale 201 « route de la gendarmerie » pour un montant de 30 810€ HT soit 36 972€ TTC.

Monsieur le Maire indique que les modalités d'attribution du FDAVC par le Département de la Gironde se résument ainsi :

Enveloppe subvention nable annuelle : 25 000€ HT

Taux de subvention : 35% avec coefficient de solidarité pour Grézillac de 0,86

Le financement de ces travaux sera assuré de la manière suivante :

- Subvention FDAVC: 7 525,00 €
- Autofinancement commune de Grézillac : 29 447,00 €

#### **Délibération n°2023\_19**

N° d'ordre : 2023-04-05-01

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté :**

- **Pour : 12      Contre : 1      Abstention : 0**
- **SOLLICITE** du Département de la Gironde l'attribution de la dotation maximale possible prévue dans le cadre du FDAVC 2023,
- **ASSURERA** par autofinancement le complément nécessaire à cette réalisation.

### 4) **Délibération** subvention investissement 2023 – Enseignement du premier degré.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 11 avril 2023 concernant le vote du budget 2023, il a été décidé de réaliser l'opération d'équipement école N°10007 dans la section investissement.  
Cette opération d'investissement concerne l'équipement du service restauration et la pose de rideaux occultant dans les classes de l'école pour un montant global de 3 668,32 € HT soit 4 401,98 € TTC.

1) Equipement du service restauration d'un lave-linge	2 110,00 € HT	2 532,00 € TTC
2) Pose de rideaux occultant	1 558,32 € HT	1 869,98 € TTC

Monsieur le Maire indique que les modalités d'attribution des subventions d'investissement par le Département de la Gironde se résument ainsi :

Enveloppe subvention nable annuelle : 25 000€ HT

Taux de subvention : 50% avec coefficient de solidarité pour Grézillac de 0,86

Le financement de ces travaux sera assuré de la manière suivante :

- Subvention aide à l'investissement : 1 577,00 €
- Autofinancement commune de Grézillac : 2 824,98 €

#### **Délibération n°2023\_20**

N° d'ordre : 2023-04-05-02

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Vu le vote de cette opération dénommée N°10007 lors du vote du budget primitif 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté :**

- **Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0**

- **SOLLICITE** du Département de la Gironde l'attribution de la dotation maximale possible prévue dans le cadre des aides à l'investissement 2023,
- **ASSURERA** par autofinancement le complément nécessaire à cette réalisation.

## **5) – Informations et Questions diverses :**

### - SEMOCTOM :

Dans le cadre de la feuille de route du SEMOCTOM En100ble, le SEMOCTOM au mois de mai va lancer une campagne de porte à porte auprès des habitants pour :

- les sensibiliser sur le tri des déchets alimentaires,
- les équiper et les accompagner dans l'utilisation des composteurs en parallèle,
- installer un point de collecte Déchets Alimentaires sur la commune pour permettre aux habitants qui le souhaitent ou qui ne pourraient pas composter, de déposer leurs restes alimentaires.

Des flyers explicatifs seront distribués dans les boîtes aux lettres par les employés communaux.

Un composteur sera posé sur le parking dans le Bourg, il faudrait demander au SEMOCTOM d'en rajouter un à Pey du Prat.

### - QUAI DES LONGITUDES :

Le spectacle aura lieu le vendredi 9 juin 2023 à 20h30 au Foyer Rural car techniquement cela n'était pas possible de le réaliser à Pey du Prat.

#### Présentation du spectacle :

« Quai des Longitudes » est un grand voyage, qui suit le périple d'un capitaine de port en port, de tempête en mer étale, de manœuvres en souvenirs, du fonds des mers à la voûte étoilée.

L'équipe sera présente dès 10 heures le vendredi matin afin d'installer leur matériel ; la Mairie doit fournir les repas midi et soir pour 6 personnes. Comme il n'est pas prévu de Food-truck comme l'année dernière, le repas sera réalisé par le personnel de restauration communal.

Il faudra s'interroger sur le maintien ou pas de cette manifestation en fonction des personnes présentes cette année, au regard du coût et du peu de personnes présentes les années précédentes.

### - DORDONHA :

A la suite des manifestations qui ont eu lieu concernant cette odyssée, la CDC de Castillon-Pujols a décidé de racheter la gabare.

Après son escale à Libourne elle est donc revenue au port de Branne dans l'attente de son affectation définitive et de la création d'une association par le conseil communautaire qui sera chargée de ce projet, en sachant que pour des normes de navigation, il ne pourra pas transporter de touristes.

### - « LA PIERRE EN VOYAGE » :

Une personne a contacté la Mairie pour faire part de son souhait de reconstituer le voyage de la pierre à bâtir depuis la carrière souterraine au cœur de l'Entre-Deux-mers jusqu'au pied du bâtiment à Bordeaux. Un rétro planning de ce projet a été créé et le projet se terminerait au second trimestre 2025.

Monsieur le Maire va recevoir cette personne pour lui expliquer qu'il serait souhaitable qu'il réunisse toutes les personnes citées dans son projet en même temps.

- SCENES DE VIE :

L'association théâtre a pris connaissance du courrier qui leur a été envoyé concernant le déménagement du Presbytère qui doit avoir lieu au plus tard le 30 juin 2023.

Le conseil municipal souhaite rediscuter et voter lors du prochain conseil les modalités des futures collaborations avec cette association.

- Abri bus :

Le dossier de DP a été déposé et nous avons été informés par le PETR que le délai d'instruction était prolongé de deux mois car la construction est proche d'un monument historique.

- Cimaïses :

Un devis avait été effectué mais le fournisseur ne peut finalement pas nous fournir le matériel et il ne sait pas quand il sera approvisionné de nouveau. Nous allons prendre contact avec deux nouveaux fournisseurs.

- Autres points divers :

- 1) - Un poteau de lampadaire est en mauvais état à Bouchet à signaler à Enedis.
- 2) - Pose d'un panneau sens unique rue de la Gabare à Pey du Prat et peut être prévoir un courrier pour informer du changement de circulation.
- 3) - A la Font de l'Ourme, suite à un nettoyage de branches par le SDEEG, celles-ci sont à ramassées, elles gênent le passage.
- 4) - Pour information, deux enfants présents au centre aéré ont cassé une vitre de l'école, en cours de règlement.
- 5) - Il sera peut-être nécessaire de rappeler les règles d'utilisation des outils bruyants aux habitants.
- 6) - Prévenir la DTTM pour le nettoyage des bas-côtés aux carrefours.
- 7) - Demande de nettoyage des chemins à Bouchet et à Pey du Prat.
- 8) - Peut-être mettre un plot dans le chemin dans le bourg pour éviter une circulation automobile non respectueuse.
- 9) - Interrogation sur la validation des subventions pour les associations.

**L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 h00.**

**Le procès-verbal a été arrêté et signé lors de la séance du conseil municipal du 01<sup>er</sup> juin 2023.**

La secrétaire de séance,



Catherine LABAYE

Le Maire,



Claude NOMPEIX